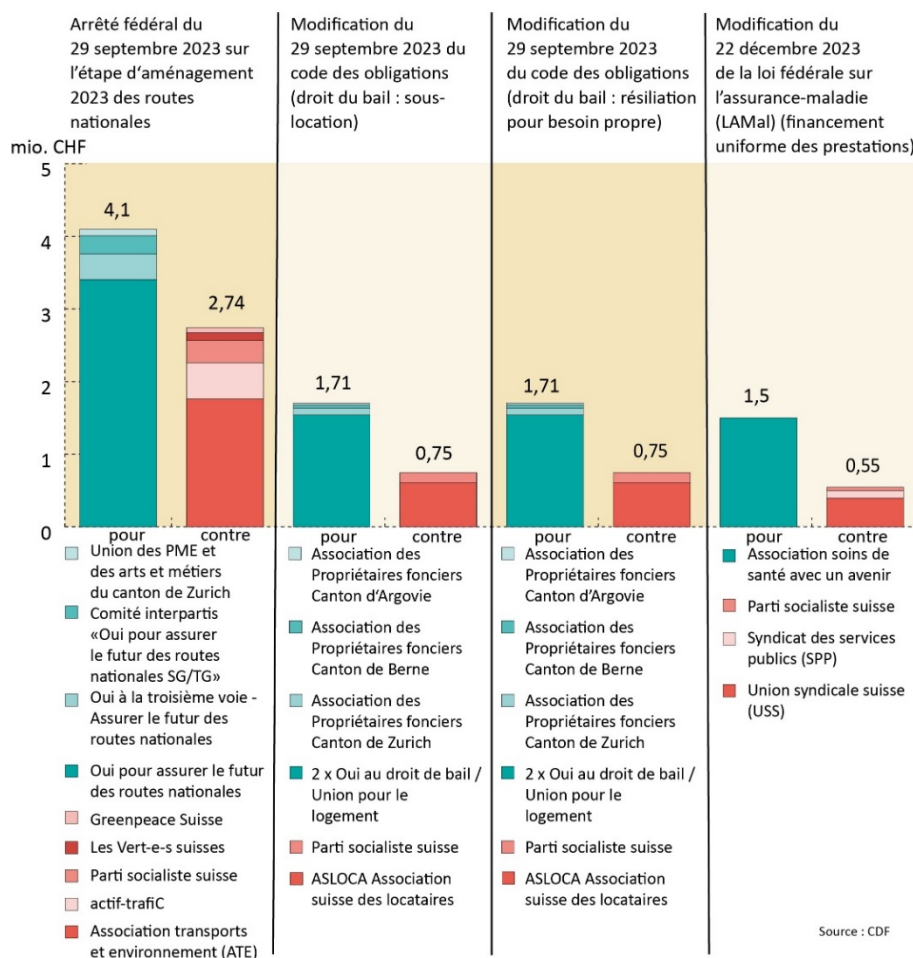




Transparence du financement de la vie politique – les recettes budgétisées pour la votation populaire du 24 novembre 2024 sont disponibles

Le 24 novembre 2024, quatre objets seront soumis à votation. Les personnes et sociétés de personnes faisant campagne dont les dépenses dépassent 50 000 francs doivent déclarer leur financement. Le Contrôle fédéral des finances (CDF) publie les chiffres déclarés par les personnes et sociétés de personnes faisant campagne 30 jours avant les votations fédérales. Les recettes budgétisées sont publiées de manière détaillée dans le [registre électronique](#) du CDF. À la date du rapport, un montant total approximatif de 13,8 millions de francs a été déclaré.

Les recettes budgétisées pour la votation populaire du 24 novembre 2024



Les actrices et acteurs politiques sont responsables de l'exactitude des données déclarées.

Berne, le 25 octobre 2024